



Fonctionnaire enceinte et accident du travail

Par **Shadiji**, le **01/07/2014** à **11:46**

Bonjour,

J'aimerais avoir des réponses concernant ma situation. Le 03 juin 2014, alors que je remplissais mes missions d'animatrice en encadrant une activité rollers avec des maternelles, je me suis baissée pour attacher les rollers à un enfant et en me relevant je me suis fais mal au dos. J'ai prévenu mon collègue qui a pri le relais. Je suis enceinte de 5 mois, je n'ai jusqu'à présent pas eu de douleurs de dos même pour ma première grossesse. Sachant que je ne peux pas prendre de médicament mis à part du doliprane, je préviens la referente que si cette nuit mon état ne s'améliore pas je ferai une déclaration à la Drh. Le lendemain mon état s'étant agrave je décide donc d'aller déclarer cet accident à la Drh pour éviter tout problème avec ma grossesse. La Drh me demande de consulter le médecin pour faire reconnaître mon accident. Je ne souhaitai pas être arrêter mais le medecin ne veut pas que je prenne de risque avec mon emploi et me met en arrêt. A ce jour je n'ai toujours pas repris, en déposant hier mon arrêt d'accident de travail à la Drh, celle ci m'indique qu'un expert va juger de l'état d'accident de service et que je risque d'être mis en arrêt maladie ordinaire. Est ce que ma situation relever d'un accident de service ou d'un arrêt maladie ordinaire? Est ce que mon état de grossesse risque de pencher ma situation pour un arrêt maladie ? Merci pour vos reponses

Par **P.M.**, le **01/07/2014** à **13:24**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...